

Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF)

/ niveau 4

- Ministère des solidarités et de la santé -

Présentation



Le technicien de l'intervention sociale et familiale intervient auprès de personnes qui ont besoin d'aide dans des circonstances particulières : difficultés sociales, décès d'un parent, hospitalisation, naissance, longue maladie, handicap, etc.

Il soulage et épaula la famille en assumant le quotidien (entretien du logement, préparation des repas, l'aide aux devoirs, etc.) et soutient

les parents dans l'éducation de leurs enfants. Il peut aussi jouer un rôle dans la protection des enfants.

Les TISF peuvent exercer dans le secteur associatif ou au sein des collectivités locales ou de structures privées. Sens du travail en équipe, aisance relationnelle et capacité d'adaptation sont des qualités requises pour exercer le métier de TISF.

Contenu



- La formation se déroule sur une période de 18 à 24 mois.
- Elle comprend :
 - * **950 heures de formation théorique réparties en 6 domaines de formation :**
 - ◇ Conduite du projet d'aide à la personne ;
 - ◇ Communication professionnelle et travail en réseau ;
 - ◇ Réalisation des actes de la vie quotidienne ;
 - ◇ Transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie ;
 - ◇ des personnes dans leur vie quotidienne ;
 - ◇ Contribution au développement de la dynamique familiale ;
 - ◇ Accompagnement social vers l'insertion ;
 - * 1 155 heures de formation pratique (33 semaines).

Conditions d'accès



- Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation mais chaque établissement de formation organise des épreuves d'admission (une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale)
- C'est une certification de niveau 4 (niveau baccalauréat). Elle est délivrée par le Préfet de région au nom du ministère chargé des Affaires sociales

Organisation et évaluation de la formation



Le diplôme d'Etat de TISF se prépare par la voie de la formation initiale ou continue et par le biais de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Les 6 domaines de formation sont évalués soit :

- Par le biais d'épreuves de contrôle continu organisés par l'organisme de formation ;
- D'épreuves écrites finales (dossier de pratiques professionnelles, etc.) ;
- D'épreuves orales.

Évolution professionnelle



Poursuite d'études : Les TISF qui le souhaitent peuvent suivre une autre formation du secteur social tout en bénéficiant d'allègements ou de dispenses de formation :

- Dispense de 2 des 4 domaines de formation préparant au DE de moniteur éducateur ;
- Allègement d'un tiers de la durée de la formation préparant au DE

d'éducateur de jeunes enfants et d'éducateur spécialisé.

Passerelles : Des [dispenses et des allègements de formation](#) sont établis entre le DETISF et certains diplômes et titres des ministères de l'éducation nationale, de l'agriculture, des solidarités et de santé, de l'emploi et des sports.

Où se former ?



Organismes de formation en travail social et lycées

Pour aller plus loin



[Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale](#)
[Ministère des solidarités et de la santé](#)
[Fiche RNCP DETISF](#)